



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 juin 2025 à 19 h
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Marie-Josée Trudeau, Cheffe de division - Culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Présentation des signataires du livre d'or

La mairesse présente les signataires du livre d'or.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier :

- Félicitations aux signataires du livre d'or.
- Grand prix d'excellence décerné aux architectes responsables de la restauration de l'hôtel de ville lors du gala de l'Ordre des architectes du Québec, un lieu dorénavant ouvert au public.
- Inauguration de la Place des Montréalaises.
- Publication de la carte des travaux estivaux dans l'arrondissement.
- Étude du projet de développement immobilier de la Société Angus sur le site du futur Écoquartier Louvain Est sera étudié par le CCU, exceptionnellement ouvert au public le 4 juin.
- Félicitations aux membres du personnel de l'arrondissement et aux bénévoles pour la grande Fête de l'arrondissement tenue le 31 mai.
- Mention du Guide Michelin pour le restaurant Le Saint-Urbain.

- Madame Effie Giannou : Félicitations aux signataires du livre d'or.
Félicitations aux employé(e)s de l'arrondissement et aux bénévoles pour la grande Fête de l'arrondissement tenue le 31 mai.
Félicitations pour le verdissement du boulevard Gouin Ouest
Nouvelle collecte les vendredis pour les immeubles de 9 logements et plus et les institutions dans Bordeaux-Cartierville
Invitation à la population à communiquer avec Ville en vert pour participer aux corvées de nettoyage printanier.
Fin des travaux - sortie Salaberry de l'Autoroute 15.
- Madame Nathalie Goulet : Félicitations aux signataires du livre d'or.
Félicitations aux employé(e)s de l'arrondissement et aux bénévoles pour la grande Fête de l'arrondissement tenue le 31 mai.
Inauguration du nouveau jardin nourricier Évangéline.
Pose de mobilier urbain distinctif sur la rue Fleury Ouest (20.01).
Programmation estivale sur la rue Fleury Ouest.
Octroi d'une subvention de 1,5 M\$ à plusieurs organismes offrant une diversité de services à la communauté.
Nouveau service 211 - Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) coordonné par l'organisme Équijustice.
Changement de nom de la bibliothèque Ahuntsic, deviendra la Bibliothèque Hélène-Charbonneau le 19 juin, en hommage à une pionnière de la bibliothéconomie jeunesse.
- Madame Julie Roy : Nouvelles du quartier Saint-Simon :
- ouverture de l'Esplanade Ville en vert;
 - hébergement temporaire pour 30 personnes au 50-150;
 - fête du printemps au parc Saint-Simon;
 - Barista Fest rue de Louvain Ouest.
- Rencontres de rétroaction pour le réaménagement de deux parcs : Tour-du-Chapeau et Berthe-Louard.
- Félicitations aux bénévoles des nouvelles ruelles vertes pour leur mobilisation, et remerciements à Ville en vert pour son accompagnement.
- Monsieur Jérôme Normand : Rencontre de rétroaction tenue le 27 mai dernier pour le projet de réaménagement du parc Lomer-Gouin, en vue de travaux prévus en 2026.
- Invitation à la population à visiter le Festi Fleury.
- Réfection complète de la rue Hamel, réalisée en deux phases jusqu'en octobre 2025.
- Inauguration d'Habitat Philou, un milieu de vie permanent destiné aux adultes polyhandicapés.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- 9823, boulevard Saint-laurent - Lot 1 996 459 du cadastre du Québec - autoriser un mode d'implantation contigu au lieu de jumelé et une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (40.09).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 33 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Hugo Gascon-Mederos	Demande d'aménagement de l'espace vert sur Place Taché (dépôt d'une pétition).
Raymonde Ferland	Propriété de l'arbre devant le 9882, rue St-Hubert.
Fikry Rizk	Difficulté de stationner pour les résidents de la rue St-Hubert.
Diane St-Cyr	Dépôt de déchets près du conteneur de dons à l'intersection des rues Fleury Est et Vianney près du garage vacant.
Marie-ChristinePerreault	Demande de mesures d'atténuation des nuisances causées aux résidents de la rue Verville par les activités au parc Saint-Benoît.
Marjorie Jean-Pierre	Entretien hivernal de la nouvelle piste cyclable sur la rue Legendre.
Simon Langelier	Circulation sur la rue de Saint-Firmin près du boulevard Gouin Est.
Gilles Larocque	Présentation sur la situation financière de l'arrondissement. Coûts de travaux du corridor de mobilité Henri-Bourassa Est. Interdiction de tourner à gauche vers le supermarché MAXI en direction est sur le boulevard Henri-Bourassa.
Mina Garoufalis	Consultation au sujet du projet de développement immobilier au 800, boulevard Henri-Bourassa.
Nicola Sabino	Nombre d'étages du projet de développement immobilier au 800, boulevard Henri-Bourassa.
Jean-Jacques Lapointe	Demande de mesures d'atténuation des nuisances causées aux résidents de la rue Verville par les activités au parc Saint-Benoît.
Claire Belzile	Coût et efficacité des méthodes de contrôle des Bernaches.
Yves Proulx	Responsables du projet de développement immobilier au 800, boulevard Henri-Bourassa.
Formulaire en ligne :	
Laura Nero	Demande l'installation de panneaux d'arrêts, dans toutes les directions, aux intersections suivantes de la rue Jean-Bourdon : Martin, Wood, Green Lane et Camille.
Dominique St-Pierre	Intégration cohérente des gyroroues dans l'espace urbain.
Alexandros Pouloupoulos	Demande d'un mur antibruit à la nouvelle sortie Salaberry de l'Autoroute 15.
Ashish Patel	Demande d'un mur antibruit à la nouvelle sortie Salaberry de l'Autoroute 15.
Jean Desjardins	Demande de confirmer l'installation de dos d'âne sur la rue Des Prairies, entre Prieur et Henri-Bourassa en 2025.
Richard Williams	Demande plus de bollards pour sécuriser la piste cyclable sur la rue Legendre Est

Stéphane Côté

Demande de dos d'ânes dans la ruelle parallèle à la rue Clark et Saint-Laurent, entre les rues Sauriol et Sauvé Ouest.

Cette période de questions prend fin à 21 h 05.

10.05

Période de questions des membres du conseil

La conseillère du district de Bordeaux-Cartierville, Effie Giannou, souhaite obtenir des précisions sur les mesures de sécurisation du bâtiment ainsi que sur le processus d'aliénation du terrain de l'école abandonnée située au 6520, boulevard Gouin Ouest, et demande également des directives claires et accessibles concernant la nouvelle réglementation encadrant la sécurisation des piscines.

10.06

CA25 09 0145

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025, en y ajoutant les dossiers suivants :

- 20.07 Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur Grande Allée, les avenues Alfred-Laliberté et Émile-Journault, ainsi que sur les rues Charles-Gill et Frémont (PCPR 2025) - Dépense totale de 5 395 803,76 \$, taxes incluses (contrat : 4 307 882,32 \$ + contingences : 511 896,69 \$ + incidences : 576 024,75 \$) - Appel d'offres public S-AC-2025-002 – 3 soumissionnaires.
- 20.08 Accorder un contrat à Construction Ludec inc. pour l'exécution du projet de décarbonation et de réfection de la toiture de l'édifice Albert-Dumouchel situé au 10300, rue Lajeunesse - Dépense totale de 6 273 377,61 \$ taxes incluses (contrat : 4 997 428,50 \$+ contingences : 928 166,88 \$ + incidences 347 782,23 \$) - Appel d'offres publics S-AC-2025-012 - 7 soumissionnaires.
- 50.01 Abolir le poste de surveillant de chantier, autorisé par la résolution CA21 09 0039 adoptée le 8 février 2021 / Autoriser la création d'un poste de gestionnaire immobilier à la Division de la gestion immobilière de la Direction performance, greffe et services administratifs, dans le cadre du projet de réfection de la toiture du Centre culturel communautaire de Cartierville ainsi que du projet de décarbonation du bâtiment Albert-Dumouchel / Imputation au Programme décennal d'immobilisations (PDI).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA25 09 0146

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA25 09 0147

Accorder une subvention sous forme de gratuité d'une valeur de 2000 \$ à Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest, afin de permettre l'occupation permanente du domaine public par l'installation de mobilier urbain distinctif.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder une subvention sous forme de gratuité d'une valeur de 2000 \$ à Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest, afin de permettre l'occupation permanente du domaine public par l'installation de mobilier urbain distinctif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1251388007

CA25 09 0148

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 518 008 \$ à différents organismes, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliances pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 518 008 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliances pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

Organisme	Projet	Période	Soutien 2025 et 2026	Soutien 2026 et 2027	Soutien 2027 et 2028	Soutien 2028 et 2029	Total
Centre de ressources périnatales - Autour du bébé	L'essentiel pour grandir	3 juin 2025 au 31 mars 2029	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	140 000 \$
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville (CABBC)	Une communauté solidaire pour une meilleure inclusion sociale	3 juin 2025 au 31 mars 2029	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	84 000 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires	Ensemble on agit	3 juin 2025 au 31 mars 2029	34 960 \$	34 960 \$	34 960 \$	34 960 \$	139 840 \$

pour adultes (CRÉCA)							
Carrefour jeunesse Emploi Bordeaux-Cartierville	Jeunes femmes connectées : ouvrir les portes de l'emploi	3 juin 2025 au 31 mars 2029	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	140 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	COOP urbaine	3 juin 2025 au 31 mars 2029	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	140 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	À votre menu, à votre santé	3 juin 2025 au 31 mars 2029	20 542 \$	20 542 \$	20 542 \$	20 542 \$	82 168 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	Livraison à domicile	3 juin 2025 au 31 mars 2029	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	140 000 \$
L'Archipel de l'avenir	De la cuisine à l'autonomie	3 juin 2025 au 31 mars 2029	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$	92 000 \$
La maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Ressources communautaires à la bibliothèque	3 juin 2025 au 31 mars 2029	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	140 000 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	On mange ensemble en s'informant	3 juin 2025 au 31 mars 2029	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	140 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du monde : une maison de quartier au cœur de Saint-Simon	3 juin 2025 au 31 mars 2029	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	140 000 \$
Table de concertation jeunesse e Bordeaux-Cartierville	Tremplin jeunesse Inclusion et autonomie des jeunes	3 juin 2025 au 31 mars 2029	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	140 000 \$

- d'approuver les 12 projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1253060011

CA25 09 0149

Accorder un soutien financier totalisant 55 090 \$ à différents organismes afin de soutenir l'accueil d'enfants ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour pour l'été 2025 / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 090 \$ aux organismes ci-après désignés, afin de soutenir l'accueil d'enfants ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour pour l'été 2025 :

Organisme	Budget de fonctionnement (contributions financières)	Prévention Montréal	Total
Loisirs de l'Acadie de Montréal	5 839,41 \$	3 882,35 \$	9 721,76 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	5 839,41 \$	3 882,35 \$	9 721,76 \$
Service des loisirs Ste-Odile	1 946,47 \$	1 294,12 \$	3 240,59 \$
Service des loisirs Christ-Roi	7 785,88 \$	5 176,47 \$	12 962,35 \$
Loisirs Sophie Barat	2 919,71 \$	1 941,18 \$	4 860,89 \$
L'Union des Familles d'Ahuntsic	8 759,12 \$	5 823,53 \$	14 582,65 \$

- d'approuver les six conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1253060028

CA25 09 0150

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec Association dans le cadre du programme « Toutes à vélo » / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve de développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec Association dans le cadre du programme « Toutes à vélo »;
- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1253060026

CA25 09 0151

Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, couvrant la période du 11 mars au 31 décembre 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, couvrant la période du 11 mars au 31 décembre 2025;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1251388005

CA25 09 0152

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), pour une période additionnelle de neuf (9) mois à compter du 1^{er} juillet 2025, une partie du sous-sol et une partie du 1^{er} étage du bâtiment situé au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 1570 mètres carrés, aux fins de centre communautaire, pour un loyer total de 150 453 \$ / Autoriser une dépense de 20 796,75 \$ pour les frais de maintenance, ainsi qu'une dépense de 412,08 \$ pour les coûts de consommation du chauffe-eau électrique, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 mars 2026.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), pour une période additionnelle de neuf (9) mois à compter du 1^{er} juillet 2025, une partie du sous-sol et une partie du 1^{er} étage du bâtiment situé au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 1570 mètres carrés, aux fins de centre communautaire, pour un loyer total de 150 453 \$;
2. d'autoriser une dépense de 20 796,75 \$ pour les frais de maintenance;
3. d'autoriser une dépense de 412,08 \$ pour le coût de consommation du chauffe-eau électrique, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 mars 2026;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1234212007

CA25 09 0153

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur Grande Allée, les avenues Alfred-Laliberté et Émile-Journault, ainsi que sur les rues Charles-Gill et Frémont (PCPR 2025) - Dépense totale de 5 395 803,76 \$, taxes incluses (contrat : 4 307 882,32 \$ + contingences : 511 896,69 \$ + incidences : 576 024,75 \$) - Appel d'offres public S-AC-2025-002 – 3 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie sur Grande Allée, les avenues Alfred-Laliberté et Émile-Journault, ainsi que sur les rues Charles-Gill et Frémont (PCPR 2025), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 307 882,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2025-002;
2. d'autoriser une dépense de 511 896,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 576 024,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages Céka inc.;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1256573001

CA25 09 0154

Accorder un contrat à Construction Ludec inc. pour l'exécution du projet de décarbonation et de réfection de la toiture de l'édifice Albert-Dumouchel situé au 10300, rue Lajeunesse - Dépense totale de 6 273 377,61 \$ taxes incluses (contrat : 4 997 428,50 \$+ contingences : 928 166,88 \$ + incidences 347 782,23 \$) - Appel d'offres publics S-AC-2025-012 - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder à Construction Ludec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution du projet de décarbonation et de réfection de la toiture de l'édifice Albert-Dumouchel situé au 10300, rue Lajeunesse, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 997 428,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2025-012;

d'autoriser une dépense de 928 166,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

d'autoriser une dépense de 347 782,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

de procéder à une évaluation du rendement de Construction Ludec inc.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 63 % par la ville centrale et à 37 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1250043001

CA25 09 0155

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1259816005

CA25 09 0156

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de préservation des plans d'eau payables / Autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande et les documents afférents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de préservation des plans d'eau payables;

d'autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande et les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1253060024

CA25 09 0157

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention Ça bouge sur l'eau / Autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande et les documents afférents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention Ça bouge sur l'eau;

d'autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande et les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1253060025

CA25 09 0158

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme circonflexe - prêt-pour-bouger » dans le cadre du programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande et les documents afférents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme circonflexe - prêt-pour-bouger » dans le cadre du programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques;

d'autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande et les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1256418004

CA25 09 0159

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 4200 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 4200 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Pompei II)	200 \$
Société d'entraide des femmes grecques		100 \$
GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement		100 \$
Entraide Bois-de-Boulogne		100 \$
Association des Braves d'Ahuntsic inc.		100 \$
Cartier Émilie		100 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal		125 \$
Service des Loisirs Ste-Odile		125 \$
Service de soutien à la famille Hay Doun		150 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville		150 \$
Table de concertation -jeunesse Bordeaux-Cartierville		150 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville		150 \$
Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)		150 \$

Concertation-Femme		150 \$
Club de canotage de Cartierville inc.		150 \$
Association musulmane du Canada	(pour Centre communautaire Laurentien)	150 \$
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville		150 \$
Fédération sportive de Salaberry inc.		150 \$
Le Bouclier d'Athéna, Services familiaux		150 \$
La communauté grecque orthodoxe des archanges Michel et Gabriel		200 \$
Union générale sportive arménienne (Homenetmen-Gamk) inc.		200 \$
La croix de secours arménienne inc.		200 \$
Le Cercle Maronite Service et Solidarité Humaine		200 \$
La Corbeille-Bordeaux-Cartierville		200 \$
Club de bocce l'Acadie		200 \$
Association de l'âge d'or Anagenissis		200 \$
Association des gens d'affaires de Gouin Ouest		200 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1254746006

CA25 09 0160

Accorder un soutien financier non récurrent de 1200 \$ à l'Association récréative et culturelle Nicolas-Viel afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 1200 \$ à l'Association récréative et culturelle Nicolas-Viel afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1253060027

CA25 09 0161

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1253060013

CA25 09 0162

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et du stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche sur le boulevard Henri-Bourassa et sur diverses rues transversales, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse (phase 2024).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et du stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche sur le boulevard Henri-Bourassa et sur diverses rues transversales, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse (phase 2024).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1242932004

CA25 09 0163

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur la rue Romuald-Trudeau, érigé sur le lot 6 487 483 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003534510.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté sur la rue Romuald-Trudeau, érigé sur le lot 6 487 483 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1251066009

CA25 09 0164

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 12194 et 12196, rue Lachapelle, érigé sur le lot 2 375 692 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir huit (8) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003542536.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 12194 et 12196, rue Lachapelle, érigé sur le lot 2 375 692 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir huit (8) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1258373009

CA25 09 0165

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9823, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 1 996 459 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir cinq (5) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003474764.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9823, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 1 996 459 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir cinq (5) unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1259296002

CA25 09 0166

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser une occupation à des fins d'activités religieuses comportant des lieux de résidence pour le bâtiment situé au 12495, rue de Serres - Lot 4 670 479 du cadastre du Québec - Zone 1082.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4 670 479 du cadastre du Québec et portant le numéro 12495, rue de Serres (zone 1082), l'autorisation d'occuper le bâtiment à des fins d'activités religieuses comportant des lieux de résidence.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1258373003

CA25 09 0167

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 logements et de 3 étages sur le terrain vacant situé au sud du 10207, rue Romuald-Trudeau - Lot 6 487 483 du cadastre du Québec - Zone 1194.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (nombre d'étages maximal) et 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 6 487 483 du cadastre du Québec et situé au sud du 10207, rue Romuald-Trudeau, l'autorisation de construire un (1) nouveau bâtiment résidentiel de 6 logements et de 3 étages, et ce, à la condition suivante :

- la volumétrie, l'implantation et l'architecture du bâtiment projeté, ainsi que l'aménagement paysager du site doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

ANNEXE A

Plans A00, A10, A11, A20, A21, A22, A30, A31, A90 et A91, préparés par Mourad Bendjennet, architecte, datés du 17 mars 2025 et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 21 mars 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1251066004

CA25 09 0168

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'aménagement du sous-sol du bâtiment situé au 545, rue Legendre Ouest à d'autres fins qu'une aire de stationnement - Lot 1 488 813 du cadastre du Québec - Zone 1309.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 566 (nombre minimal d'unités exigé) et 581 (dimension d'une voie de circulation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 813 du cadastre du Québec et portant le numéro 545, rue Legendre Ouest (zone 1309), l'autorisation d'aménager le sous-sol à d'autres fins qu'une aire de stationnement et d'aménager en cour latérale existante 3 unités de stationnement.

L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1258373006

CA25 09 0169

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9823, boulevard Saint-Laurent, un mode d'implantation contigu au lieu de jumelé et une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre - Lot 1 996 459 du cadastre du Québec - Demande de permis 30003535667.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9823, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 1 996 459 du cadastre du Québec, visant à autoriser un mode d'implantation contigu au lieu de jumelé et une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 9823, boulevard Saint-Laurent et érigé sur le lot 1 996 459 du cadastre du Québec, un mode d'implantation contigu au lieu de jumelé et une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1259296001

CA25 09 0170

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les établissements d'hébergement touristique.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les établissements d'hébergement touristique;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de régir les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1259570013

CA25 09 0171

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement intitulé Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA14 09002) (réf. : 1253060017).

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA14 09002), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1255051001

CA25 09 0172

Adopter le Code de vie des bibliothèques du réseau des bibliothèques de Montréal / Retirer l'avis de motion donné le 13 novembre 2023 par la mairesse Émilie Thuillier en vue de l'adoption d'un Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (CA23 09 0328).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Code de vie des bibliothèques du réseau des bibliothèques de Montréal;

de retirer l'avis de motion donné le 13 novembre 2023 par la mairesse Émilie Thuillier en vue de l'adoption d'un Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1253060017

CA25 09 0173

Abolir le poste de surveillant de chantier, autorisé par la résolution CA21 09 0039 adoptée le 8 février 2021 / Autoriser la création d'un poste de gestionnaire immobilier à la Division de la gestion immobilière de la Direction performance, greffe et services administratifs, dans le cadre du projet de réfection de la toiture du Centre culturel communautaire de Cartierville ainsi que du projet de décarbonation du bâtiment Albert-Dumouchel / Imputation au Programme décennal d'immobilisations (PDI).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'abolir le poste de surveillant de chantier, autorisé par la résolution CA21 09 0039 adoptée le 8 février 2021 ;
2. d'autoriser la création d'un poste de gestionnaire immobilier à la Division de la gestion immobilière de la Direction performance, greffe et services administratifs, dans le cadre du projet de réfection de la toiture du Centre culturel communautaire de Cartierville ainsi que du projet de décarbonation du bâtiment Albert-Dumouchel ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1258145001

CA25 09 0174

Modifier la résolution CA25 09 0141 afin de remplacer la période du 5 au 20 juillet 2025 par les périodes du 5 au 9 juillet et du 15 au 29 juillet 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de modifier la résolution CA25 09 0141 afin de remplacer la période du 5 au 20 juillet 2025 par les périodes du 5 au 9 juillet et du 15 au 29 juillet 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1253032001

CA25 09 0175

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 avril 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1259570011

CA25 09 0176

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 2 avril 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 2 avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1259570012

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 2 juin 2025 est levée à 21 h 22.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Linda Lajeunesse (S)

Secrétaire d'arrondissement substitut